

CONSEIL SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020 - N° 313 -





Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 5 novembre 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A: PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**

Benoîte **DE SAPORTA**

Gilles **DESPAUX**

Agnès FICHARD-CARROLL

Jean-Sébastien FILHOL

Marie **FORET**

Sylvie HURTREZ

Philippe MÜNCH

Bertrand PLEZ

Michael SMIETANA

Présent(e)	Représenté(e) par
Х	
Х	
Х	
Х	
	Bertrand PLEZ
	Rachel CERDAN
Х	
Х	

Collège B: Autres Enseignants Chercheurs et enseignants

Richard ARINERO

Emilien AZEMA

Sèverine BERARD

Anne-Muriel CHIFFOLLEAU

Christine **LEREDDE**

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Fleurice PARAT

Marc ROLLAND

Béatrice ROY

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
Х	
	Anne-Muriel CHIFFOLLEAU



Collège C: USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

<u>Collège D</u> : Personnels IATSS

Georges BOUBY

Dalila **HAMMAR**

Nabil **KOUADRI**

Nicolas MOUREAU

X	
	Nabil KOUADRI
X	
Х	



FACULTÉ DES SCIENCES - RELEVÉ DE CONCLUSIONS N° 313 CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2020

Personnalités extérieures	Présent(e)	Représenté(e) par
Christian ASSAF (Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)		Gilles DESPAUX
Michaël DELAFOSSE (Conseil Départemental de l'Hérault)		
Jacques DIETRICH (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)	Х	
Éric JALLAS (Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)		
 (Montpellier Agglomération)		
Personnalités extérieures à titre personnel		

Sylvie MALACARNE

Alexandre PATERNE

Jean-Pierre PECOUL

X	
	Richard ARINERO

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

> Membres en exercice: 40 En début de séance, 26 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier : Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée



Invités permanents présents :

- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Adam ALI (Ressources Humaines)

Marc **HERZLICH** (Patrimoine)

Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)

Jean-Michel MARIN (Politique Scientifique)

Isabelle TOURNIER (Finances)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Pascale GALL-BORRUT (EEA)

Stephan GASCA (DDL)

Hervé JOURDE (TEE)

Yann LEREDDE (TEE)

Arnaud MARTIN (BE)

William PUECH (Informatique)

Jean-Yves WINUM (Chimie)

- Chefs de service

Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)

Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Patrick **DIEZ** (Contrôleur de gestion)

Corinne FERNANDEZ (Relations extérieures et partenariats)

- Responsables Pédagogiques

Richard ARINERO (Licence)

Hervé JOURDE (Apprentissage/Formation continue)

Bertrand PLEZ (Master)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (Relations Internationales)

Teddy **BAYLET** (Etudiants)

Arnaud VIRAZEL (Planning/Prose)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)



Le **mercredi 14 octobre 2020**, à 8 heures 55, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 octobre 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application StarLeaf.

- 1. Introduction du Directeur
 - a. Ordre du jour
- M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :
 - 1- Intervention du Directeur,
 - 2- Vote du Relevé de Conclusions du Conseil n°312 2 septembre 2020,
 - 3- Pédagogie:
 - a- Point sur la rentrée 2020 Bilan campagne Parcoursup, IA et IP -,
 - b- Vote de la modification du calendrier des examens et du calendrier universitaire année universitaire 2020-2021,
 - 4- Vie du Campus Vote de domiciliation d'associations et demande de subvention,
 - 5- Présentation et vote de conventions et du contrat TOEIC,
 - 6- Campagne d'Emplois Enseignants-Chercheurs : Vote du tableau d'utilisation des postes et des fiches de poste,
 - 7- Questions diverses.
- M. HOFFMANN demande si l'assemblée souhaite poser des questions diverses.
- M. ROLLAND indique qu'il avait déjà fait part de sa question en Bureau : « Est-il possible d'obtenir un point sur la Prime Covid ? ». M. HOFFMANN l'informe qu'il lui répondra en fin de séance.
 - b. Nouveau Membre votant au Conseil de la Faculté des Sciences
- M. HOFFMANN annonce que M. DELAFOSSE, Représentant du Conseil Départemental de l'Hérault, ayant pris de nouvelles fonctions au sein de la Mairie de Montpellier a été remplacé par M. LANOT, qui n'a pu être présent à ce conseil. Il espère pouvoir le présenter à l'auditoire lors de la prochaine séance de novembre.
 - c. Calendrier des Conseils FdS
- M. HOFFMANN rappelle que les prochains Conseils se dérouleront le :
- Jeudi 5 novembre 2020 à 13h45,
- Mercredi 9 décembre 2020 à 8h45.
- **M. HOFFMANN** fait remarquer qu'exceptionnellement, la séance du mois de novembre se tiendra un jeudi après-midi et non un mercredi matin, comme de coutume.



d. Point Covid19

- M. HOFFMANN ne souhaite pas revenir sur les restrictions liées aux capacités d'accueil des salles. Elles doivent obligatoirement être respectées. Il rappelle que les locaux d'enseignement de la Faculté des Sciences et de ses Départements d'enseignement ont tous été calibrés en fonction du nombre d'étudiants qu'ils peuvent accueillir dans le contexte sanitaire actuel. Il précise qu'il est important d'aérer. Il espère que les consignes sont bien observées par tous les enseignants et personnels de la composante.
- M. HOFFMANN indique qu'une adresse a été mise en place par la Faculté : fds.referents-covid19@umontpellier.fr. Elle permet aux étudiants et aux personnels de prendre contact avec les référents Covid de la composante, afin de leur signaler toute alerte sur leur état de santé (suspicion, cas contact ou positif à la Covid). Il précise que les référents Covid de la Faculté sont M. GUEVELLOU, Mme GAUCERAND et lui-même. Depuis la mise en place de la procédure Covid, les référents ont correspondu avec 116 personnes. 25 cas sont positifs (dont 3 enseignants-chercheurs) et 24 cas contacts sont en attente des résultats du test. M. HOFFMANN ajoute qu'une cellule de veille Covid, composée d'enseignants et de responsables de mention, a également été mise en place. Elle se réunit tous les jeudis afin de procéder à un bilan sur les difficultés rencontrées par les enseignants et les étudiants. Elle est animée par M. ALI et M. ARINERO.
- M. BOUBY s'interroge : que faire lorsqu'un étudiant se dit être « cas contact »?
- M. HOFFMANN rappelle la définition d'un cas contact : il s'agit d'une personne qui, en l'absence de masque, a eu un contact direct avec un cas dépisté positif, en face à face, à une distance de moins d'1 mètre. Il ajoute que lorsqu'un étudiant ou un personnel est déclaré « cas contact » il faut le renvoyer chez lui jusqu'à ce qu'il dispose des résultats de son test PCR. Il faut également inviter la personne à se signaler auprès des Référents Covid de la FdS via l'adresse mail : fds.referents-covid19@umontpellier.fr
- **M. BOUBY** prend note des recommandations de **M. HOFFMANN** et demande si les enseignants et les personnels qui ont été en contact avec une personne positive à la Covid19 en sont informés par la Direction de la composante.
- **M. HOFFMANN** explique que lorsqu'une personne est dépistée positive, elle est contactée par les services de l'Assurance Maladie, pour confirmer et/ou ou compléter la liste transmise par le médecin traitant des personnes qui ont été en contact non protégé avec elle.

Concernant les TP, M. BOUBY demande si une nouvelle procédure a été mise en place.

- **M. HOFFMANN** lui répond qu'il faut conserver la configuration existante, qui consiste à accueillir un minimum d'étudiants dans les salles. Les TP de Chimie étant « particuliers » il sait qu'un travail, dans ce sens, a été effectué avec le Directeur du Département Chimie et les responsables de TP. Il les invite à conserver leur fonctionnement, tout en prenant un maximum de précautions, tant qu'aucune consigne n'est transmise par la Présidence ou le Préfet.
- M. BOUBY remercie M. HOFFMANN pour ses réponses et sa confiance.

e. Evènements

M. HOFFMANN annonce que le Salon de l'Ecologie (programmé du 31 octobre au 7 novembre 2020) et la Journée des Entreprises (programmée le 3 novembre 2020) auront bien lieu, mais en distanciel. Il a rencontré les organisateurs du Salon de l'Ecologie le mardi 13 octobre, afin de faire un point de la situation avec eux. Seule la conférence avec **M. BALLESTA** avait été conservée en présentiel. Il a cependant demandé que celle-ci soit, par précaution, reportée à une autre date.



Concernant le Festisciences et les autres manifestations en présentiel, **M. HOFFMANN** informe, qu'au vu de la situation actuelle, il a pris la décision de les annuler pour cette année.

Avant de poursuivre la séance, **M. HOFFMANN** signale que l'ensemble des documents qui seront présentés sont disponibles sur le Moodle du Conseil. Il précise qu'un document relatif à la campagne d'emploi a été modifié la veille du Conseil car il comprenait une erreur qui nécessitait une correction.

2. Vote du Relevé de Conclusions du Conseil n°312 - 2 septembre 2020

M. HOFFMANN sollicite Mme GAUCERAND pour savoir si le quorum est atteint.

Mme GAUCERAND signale qu'il manque un mandataire pour la procuration de M. ASSAF.

- M. HOFFMANN interroge l'assemblée : qui souhaite porter la parole de M. ASSAF ?
- M. DESPAUX accepte de le représenter.
- **M. HOFFMANN** l'en remercie et demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques à apporter concernant le Relevé de conclusion du Conseil n° 312 2 septembre 2020.

Mme GAUCERAND précise qu'il y a 26 votants, présents et représentés.

En l'absence de remarque, M. HOFFMANN propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°312 du 2 septembre 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil n° 312 du 2 septembre 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

3. Pédagogie

M. HOFFMANN invite **M. ARINERO** à faire un point sur la rentrée 2020, et sur la proposition de modification du calendrier des examens de la Faculté pour l'année universitaire 2020-2021.

- f. Point sur la rentrée 2020 Bilan campagne Parcoursup, IA et IP -
- M. ARINERO présente le bilan de la rentrée 2020 de la Faculté des Sciences :



BILAN RENTREE 2020

AU 10/10/20

~7600 IA dont ~4500 Licences et ~3100 Masters

L1:1610 L2:1350 L3:1500 M1 1750 M2 1320

INSCRIPTIONS TARDIVES JUSQU'AU 23/10

L1

Capacité d'accueil	Monod	24 groupes	960
	LAS Monod	2 groupes	80
	Curie	16 groupes	640
	LAS Monod	2 groupes	80
Total			1760

Rentrée 2020	
Curie	ouverture 1 groupe menu Physique-chimie
	Fusion de 2 1/2 groupes méca/EEA
Monod	Fermeture 1 groupe Chimie
	Fermeture 1 groupe SVT Géosciences
Capacité révisé	e 1680



L1

	Acceptés Parcoursup	Liste attente Parcoursup	phase complémentaire	1170	Effectif rentrée	Confirmés Parcoursup		Redoublants
Monod	635	137	0	62 (~10%)	863	573	100	
LAS Monod	81	375	. 0		75 938	57		
Curie	478		78	109 (~23%)	617	369	50	•
LAS Curie	78	21	. 0		57 674	76		
PA2 Curie					1612 27	1075	150	387
PA2 Monod					29			

L1 Taux de réussite 2019-2020

Source : Michèle Lévêque - OFSI

2018-2019

IAE - Version d'étape (lib. web)	nombre IAE	Nombre d'admis VET	% de réussite	% de réussite
L1 CMI Chimie	17	15	88,24%	91%
L1 CMI Informatique	25	19	76,00%	68%
L1 CMI Mathématiques	7	5	71,43%	0%
L1 CUPGE Mathématiques et Physique	17	12	70,59%	62%
L1 CUPGE Physique et mathématiques	21	12	57,14%	85%
L1 Sciences et technologies - portail CURIE	900	256	28,44%	20%
L1 Sciences et technologies - portail MONOD	915	558	60,98%	50%
L1 CMI Biologie-Biotechnologie-Biotraçabilité	18	17	94,44%	67%
L1 CMI Ecologie Naturaliste	18	17	94,44%	100%
Total	1938	911	47,01%	37%



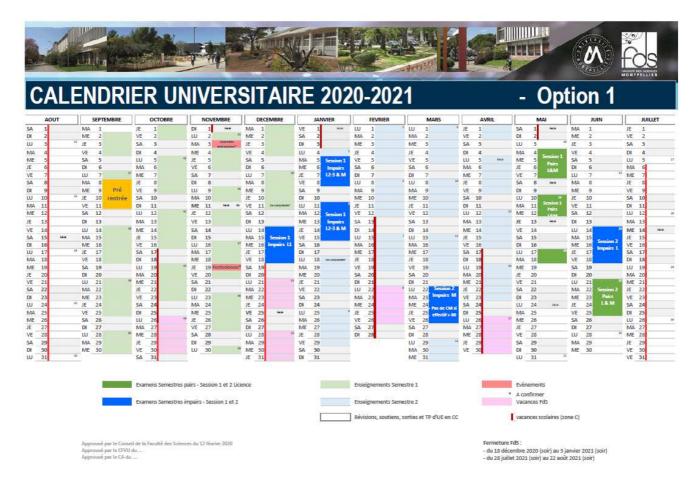
L2, L3

L2					
Fermeture 1 grou	pe L2 Chimie				
			tentative de création d'un groupe supplémentaire mais ressources humaines		
Ouverture 1 group A et B	pe L2 SV série	45 à 48/groupe	insuffisantes		
Ouverture 1 group	pe L2 info				
L2 SV C					
(EBO/BET)	Sureffectif 25	-30 étudiants			
L3					
Fermeture 1 groupe en chimie					

En l'absence de question de la part de l'assemblée, M. ARINERO passe au point suivant.

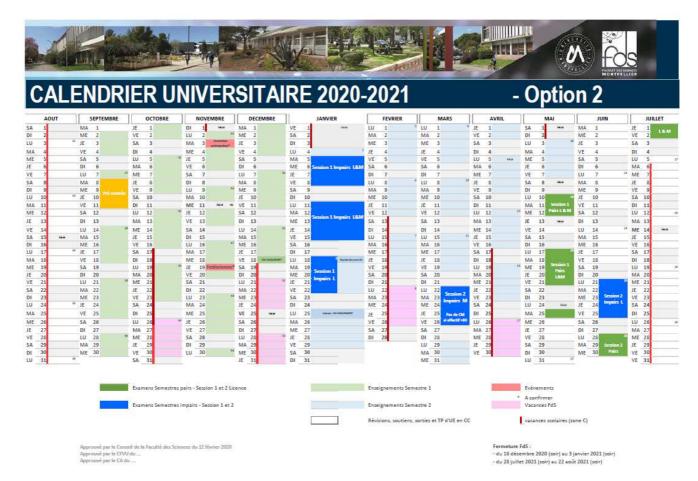
- g. <u>Vote de la modification du calendrier des examens et du calendrier universitaire année universitaire 2020-2021</u>
- **M. ARINERO** fait part du souhait de l'ensemble de la Direction de la Faculté de préserver au maximum les examens en présentiel. Il ajoute que l'idée des 3 options de calendrier qu'il va présenter est issue de la réflexion de la Cellule de veille Covid qui, elle aussi, a signalé le désir des Départements de conserver les sessions 1 et 2 en présentiel. Pour cela, il fallait augmenter la durée de la session 1 des semestres impairs d'une semaine.
- **M. ARINERO** présente à l'assemblée les 3 propositions de calendrier universitaire pour l'année 2020-2021. Il précise que les 3 options ont été travaillées en collaboration avec le pôle « examens » de la composante.





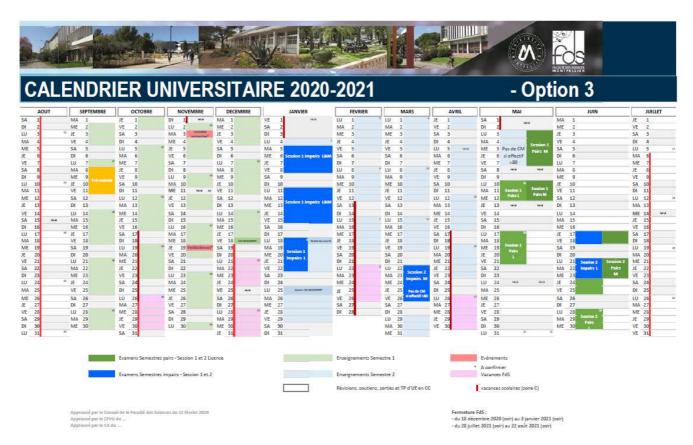
M. ARINERO fait remarquer que, dans cette première option, la session 1 des semestres impairs est étendue pour les Licences. Les L1 passeraient leurs examens la dernière semaine de décembre, avant les vacances de Noël. Les L2 et L3 seraient en examen en même temps que les Masters, du 5 au 15 janvier 2021.





M. ARINERO indique que pour cette 2^{ème} option, la session 1 des semestres impairs serait prolongée d'une semaine pour les Licences (du 5 au 22 janvier 2021). Par ailleurs, les sessions 2 des semestres impairs des Licences, et les sessions 1 et 2 des semestres pairs seraient déplacées. Il émet une alerte sur la session 2 des semestres pairs qui aurait lieu jusqu'au 2 juillet 2021.





Pour cette 3^{ème} option, **M. ARINERO** indique avoir repris l'option 2, en faisant en sorte que les examens ne débordent pas sur le mois de juillet. Il précise qu'une simulation a été réalisée par le **M. REBOUL**, responsable du Pôle Examens, confirmant que cette option est fiable et réalisable.

M. ARINERO ouvre le débat.

M. SOROT remercie **M. ARINERO** pour le travail réalisé. Il indique que la version 2 lui pose problème car les examens empiètent sur les vacances d'été, ô combien importantes pour les étudiants qui travaillent pendant cette période. L'option 1, représente pour lui une inégalité entre les étudiants. Les L1 ne pourraient pas bénéficier des vacances pour réviser, contrairement aux étudiants des L2, L3 et Master. La 3ème version lui semble la plus adaptée.

Il alerte sur la communication indispensable de ce nouveau calendrier qui pourrait prêter à confusion, entre les Licences et les Masters.

Comme M. SOROT, M. BOUBY remercie le travail effectué par M. ARINERO. Il précise qu'il avait demandé, en Bureau, qu'une solution soit trouvée à l'option 2 concernant le déroulement des examens jusqu'au 2 juillet.

- **M. KOUADRI** demande si le pôle Logistique a été consulté. Il rappelle que les examens exigent une préparation logistique, notamment pour l'organisation des plateaux d'examens se situant au bâtiment 36.
- **M. ARINERO** signale que le pôle Planning est informé de ces 3 projets de calendrier, et les périodes consacrées à la préparation logistique des salles sont déjà prévues.
- **M. MANCHERON** remercie également **M. ARINERO** pour le travail réalisé. Comme **M. SOROT**, il a une préférence pour la 3ème proposition. Cependant il ne néglige pas l'option 1 car, à titre personnel, il n'est pas serein concernant l'évolution sanitaire. Si le contexte se dégrade, il serait alors possible de maintenir et de sauver les examens des L1, à moins que la situation ne se soit déjà dégradée en décembre..., et alors il serait possible de basculer vers la 3ème option.



- **M. ARINERO** explique que la version 3 permet de tout passer en distanciel, si la situation ne permet plus d'organiser des examens en présentiel.
- M. BAYLET, approuve les propos de M. SOROT. L'option 1 correspond peut-être à une solution plus pratique administrativement, mais elle sacrifierait les étudiants de L1 qui n'ont encore jamais passé d'examens. L'option 3 lui parait aussi être la plus adaptée.
- **M. ARINERO** confirme, les étudiants en L1 n'ont pas pu présenter le baccalauréat dans des conditions « normales ». Il précise que le projet de calendrier n°1 augmenterait le risque de décrochage de ces étudiants qui se retrouveraient sans enseignement pendant 1 mois (du 18 décembre 2020, fin des examens, au 18 janvier 2021, reprise des enseignements).

Pour M. MANCHERON, il est important pour les L1 d'avoir de vrais examens, en présentiel.

M. ALI signale que l'option 3 a été très plébiscitée par la majorité des responsables de formation qui sont sur le terrain et au plus proche des étudiants. Pour lui, cette parole est très importante et il pense que la Direction et le Conseil de la Faculté des Sciences devraient s'appuyer sur celle-ci.

En l'absence de nouvelle remarque, M. HOFFMANN propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la modification du calendrier des examens de la Faculté des Sciences - année universitaire 2020-2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Contre : 0

Abstention : 2

 Option 1 :
 0 Pour

 Option 2 :
 0 Pour

 Option 3 :
 24 Pour

Le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> à l'option 3 du calendrier des examens de la Faculté des Sciences - année universitaire 2020-2021.

- M. HOFFMANN remercie M. ARINERO pour le travail réalisé et l'assemblée pour ce vote favorable.
- 4. Vie du Campus Vote de domiciliation d'associations et demande de subvention

h. Chargé de mission Etudiant

M. HOFFMANN annonce que M. LAPE est nommé Chargé de Missions Etudiant de la Faculté des Sciences. Il sera accompagné, pendant guelques mois, par M. BAYLET qui assurera le tuilage.

M. HOFFMANN demande à M. LAPE de se présenter.

M. LAPE informe être étudiant inscrit en L3 PAN, et membre actif de l'association BDE dont il était trésorier l'an dernier. Il ajoute que cette année il est Vice-Président en charge des Sciences et de la Pédagogie, et formateur associatif à l'Association Générale des Etudiants Montpelliérains.



M. HOFFMANN note son fort investissement dans la vie associative et il l'en remercie.

i. Domiciliation

M. HOFFMANN informe que 3 associations ont déposé une demande de domiciliation à la Faculté des Sciences :

L'association Geometrical Grothendieck Gaming

M. HOFFMANN explique que cette association a pour thème principal les jeux vidéo, et plus particulièrement la compétition électronique. Elle est portée par des étudiants du Département Mathématiques, et sera ouverte à l'ensemble des usagers de la FdS. Il laisse la parole à **M. GANDIBLEUX**, Président de l'association.

M. GANDIBLEUX présente l'association Geometrical Grothendieck Gaming :







Idées Reçu sur la notion de jeux-vidéo

- Les jeux vidéo sont abrutissant
- Les jeux vidéo rendent violent
- Les jeux vidéo favorisent l'isolement social
- Les jeux vidéo, ce n'est que du divertissement
- Les jeux vidéo ne favorisent pas l'activité sportive
- Le jeu vidéo, ce n'est que pour les enfants





Les jeux vidéo rendent violent?

- Aucune étude n'affirme que les jeux vidéo rendent violent
- Seulement certains jeux vidéo sont centrés sur le thème de l'action, de la violence. Comme beaucoup de films, de séries, de livres, etc.
- ▶ Beaucoup de jeux vidéo sont adaptés à divers publiques, et divers thèmes.
- Parmi les 10 jeux vidéo les plus vendus, on trouve Wii Sports, Mario et Mario Kart, pokémon, etc. Loin d'être violents.

Les jeux vidéo sont abrutissant?

- Aucune étude n'affirme que les jeux vidéo sont abrutissant.
- ▶ Beaucoup de jeux sont dédiés a l'apprentissage et la découverte.
- Le domaine du jeu vidéo développe de plus en plus de technologie lié a l'enseignement et la recherche.
- L'univers du jeu vidéo donne beaucoup de place au jeunes talents.



Les jeux vidéo isolent?

- Aucune étude n'affirme que les jeux vidéo isolent. Au contraire!
- Le jeu vidéo est un moyen de se réunir et de garder contact. Surtout pendant la période du confinement.
- Le jeu vidéo incite aux évènements communautaires et au développement de talents

Les jeux vidéo, que du divertissement?

- Compétitions multiples
- Développement de technologies (ex: Réalité virtuelle) avec de grosses utilités en médecine
- Déjà vu : Les jeux vidéo peuvent être un atout pédagogique





Le jeu est l'ennemie du sport

- ▶ 2ème jeu le plus vendu au monde : Wii sport
- Beaucoup de jeux dédiés a l'activité physique.
- La réalité virtuelle, Jouer sans se reposer,

Jouer c'est pour les enfants

- 85% des jeux sont « 18+ » ou « 16+ »
- Déjà vu : Technologies utiles en sciences
- Compétition éléctronique





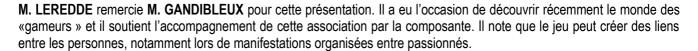
JUST DANCE



Quels intérêts pour la faculté des sciences?

- Projets inter-associatifs:
 - Exemple: Test avec Hello World, ou atelier Cosplay avec le TAUST
- Initiation au nouvelles technologies :
 - Ex: Le jeu vidéo peut initier a la VR, utilisée en Mécanique et médecine.
- ► Combattre l'isolement social :
 - Ex: La Grosse Ligue Geometrical Grothendieck LoL et Confinement
- Renforcer les liens entre élèves
 - Le jeux vidéo rassemblent à travers divers tournois, et évènements. Et peuvent se pratiquer A DISTANCE!
- Mise en avant de nouveaux talents et autres associations
 - Les évènements rassembleurs sont parfaits pour mettre en avant des projets et autres associations, même en dehors du jeu vidéo!
- Développement Culturel
 - L'univers vidéo ludique est rempli d'artistes, graphistes, cosplayers (Couture, ingénieurie, etc.) de tout horizon.
- Actions caritatives
 - Ex: Z-Event « Marathon de jeux vidéo caritatif » (2 millions par edition)
- ▶ Portes ouvertes à l'apprentissage
 - Ex: Jeux pédagogiques (VR: Trip in the Human Body Applications Mathematiques)





- **M. BOUBY** est aussi favorable à la domiciliation de cette association, mais pour lui, le lien entre les étudiants doit s'établir sur le campus et pas derrière un écran. Il regrette que les jeux relèvent souvent plus du domaine de la guerre ou du combat, ce qui peut engendrer de la violence.
- **M. BOUBY** reconnait cependant que lors de rassemblements physiques, le jeu peut créer des liens, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on est isolé derrière un écran.



- **M. GANDIBLEUX** explique qu'il est vrai que certains jeux peuvent être orientés vers la violence, mais ce n'est pas le cas de tous, il cite « Animal Crossing », « Just dance », etc. Il souligne que l'objectif principal de l'association est de tisser des liens en jouant et en développant des jeux non violents.
- **M. HOFFMANN** retient que cette association va créer des liens en rassemblant des jeunes qui auraient pu jouer seuls derrière leur écran. Il demande s'il y a un lien avec l'IMAG.
- M. MARIN s'interroge : pourquoi avoir pris le nom de « Grothendieck » alors qu'il s'agit d'une association destinée au jeu ? Il rappelle que M. GROTHENDIECK est le plus grand mathématicien du XXème siècle, ce qui lui a valu la médaille Fields dans les années 60.
- M. GANDIBLEUX explique que le nom de M. GROTHENDIECK a été donné à l'association car la plupart des membres sont issus du Département Mathématiques et tous l'admirent. Il leur semblait important de le mentionner pour marquer leur appartenance au domaine des Mathématiques.
- M. MARIN explique que lorsque l'UMR, dont il est le Directeur, a changé de nom pour s'appeler « Institut Montpelliérain Alexander Grothendieck » (IMAG), il a contacté la famille afin de solliciter leur autorisation pour utiliser le nom d'Alexander Grothendieck. Il demande au Président de l'association s'il a fait de même.
- **M. GANDIBLEUX** répond qu'il ne savait qu'il devait demander son avis à la famille de **M GROTHENDIECK** pour l'utilisation du nom. Il va faire le nécessaire pour prendre contact avec elle.
- M. HOFFMANN demande à M. MARIN, qui est en relation avec la famille, s'il peut servir d'intermédiaire.
- M. MARIN indique qu'il mettra en relation l'association et la famille.
- M. SABY confirme les propos de M. MARIN : il faut faire attention à l'usage du nom de GROTHENDIECK. Il ajoute que M. GROTHENDIECK était toutefois un joueur d'échec et qu'il était donc intéressé par la thématique du jeu.
- M. HERZLICH confirme les propos de M. MARIN et M. SABY, « il convient d'informer la famille. ».
- **M. HOFFMANN** propose de repousser le vote de cette domiciliation. Il constate que l'association est déjà déclarée en Préfecture. Aussi, il invite le président à se rapprocher de la famille et/ou de modifier le nom de l'association. Toutefois, il note que, hormis le nom qui pose problème, l'association sera la bienvenue à la Faculté.

L'association Humanisciences

- **M. HOFFMANN** rappelle que le Conseil a déjà rencontré, l'an dernier, **Mme GRANIER**, pour une demande de subvention concernant un projet humanitaire au Sénégal porté par l'association Miam. Il explique qu'au vu de la situation sanitaire, la demande avait été annulée et le projet reporté, ce qui a permis à l'association Humanisciences de voir le jour.
- M. HOFFMANN précise que l'objectif de cette association consiste à transmettre des connaissances scientifiques à travers des actions humanitaires et caritatives. En effet, en plus du projet humanitaire au Sénégal, l'association participera à des actions caritatives comme Octobre rose, Movember, le Téléthon, etc... Il cède la parole à Mme GRANIER, Présidente de l'association.

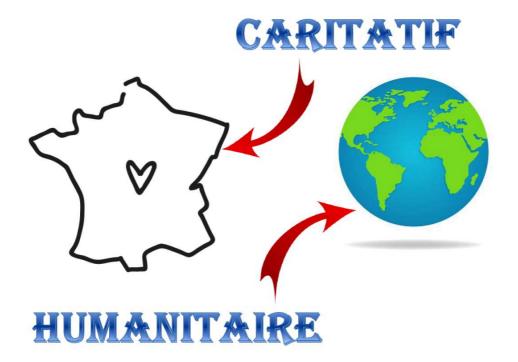
Mme GRANIER salue l'assemblée et présente l'association Humanisciences :





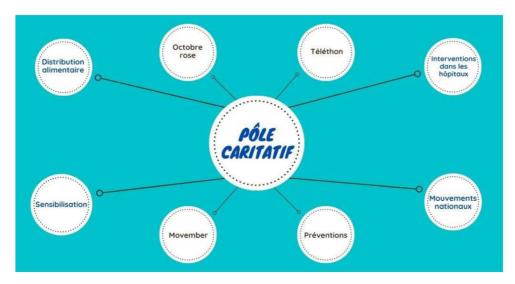
Notre objectif principale:

Transmettre des connaissances scientifiques à travers des actions humanitaires et caritatives.

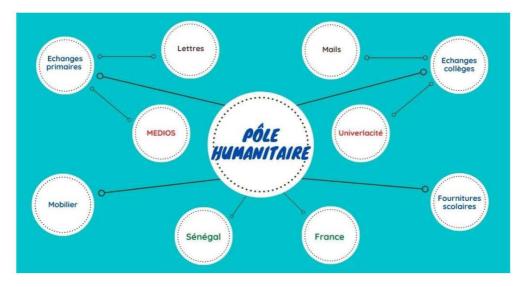
















Mme GRANIER explique que l'association a trouvé des partenariats, et que des dons sont déjà parvenus.

M. HOFFMANN se félicite du partenariat entre Humanisciences et Univerlacité. Il demande à l'assemblée si elle a des questions à poser à **Mme GRANIER**.

En l'absence de remarque, M. HOFFMANN suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de domiciliation de l'association Humanisciences

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la demande de domiciliation de l'association Humanisciences.

- M. HOFFMANN remercie l'auditoire et propose de passer à la présentation de l'association Magnus.
 - Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences (Magnus)
- **M. HOFFMANN** indique cette association était initialement un atelier du TAUST. Créé en 2018, cet atelier souhaite désormais prendre son indépendance et pouvoir se développer en accueillant plus d'adhérents. Il ajoute que son objectif est de réaliser des jeux de rôle, jeux de piste, escape game, etc, ainsi que tout autre jeu où des acteurs encadrent des joueurs plongés dans un univers.



- M. BAYLET signale que l'association est représentée par M. THEVENIN, membre actif, le Bureau n'ayant pas pu se libérer ce jour.
- M. HOFFMANN cède la parole à M. THEVENIN.
- **M. THEVENIN** explique que même s'il ne fait pas partie du Bureau de Magnus, il connaît cependant très bien l'association. C'est pour cette raison que la Présidente **Mme BEJAUD** lui a demandé de la représenter.
- M. THEVENIN présente l'association Magnus à l'auditoire :

MAGNUS késako?

Diaporama de présentation de l'association MAGNUS pour une demande de domiciliation à l'Université de Montpellier, dans la Faculté des Sciences

> Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences

Qui sommes-nous?



Vous avez peut-être entendu parler de nous en temps que atelier GN du TAUST

Cet atelier à été créé à la rentrée 2018. Se réunissaient chaque semaine 10 étudiants et membres du TAUST (en 2018-2019, puis plus d'une vingtaine en 2019-2020) afin d'organiser des événements pour les étudiants de la Faculté des Sciences de type jeu de rôle Grandeur Nature.

Ses membres réalisaient jeux de rôle, jeux de piste, escape game, murder parties, ainsi que tout autres jeux où des acteurs encadrent les joueurs plongés dans un univers.



Plus précisément

Le jeu de rôle grandeur nature ou simplement grandeur nature (abrègé GN) est une forme de jeu de rôle dans laquelle les joueurs incarrient physiquement un personnage dans un univers fictif. Les joueurs interprétent leur personnage par des interactions et des actions physiques, d'après des règles de jeu et l'arbitrage d'organisateurs.

Les premiers jeux de rôle grandeur nature ont été organisés à la fin des années 1970, inspires notamment par des jeux de rôle sur table, les murder party, du début du siècle, et des œuvres de fiction. Cette activité s'est propagée à travers le monde durant les années 1980, et elle s'est diversifiée par une grande variété de styles de jeu. Les univers fictifs de jeu incluent des univers réalistes modernes ou historiques, et des univers futuristes ou fantastiques. Source: Wikipédia

Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des



Que faisons-nous?



Medios 8 novembre 2018 - Q

Nous revenons, certes légèrement tardivement, vers vous pour avoir votr retour sur le jeu de plete "à la découverte des personnages scientifiques montpelilérains" se en répondant au questionnaire suivant : https://docs.google.com/.u/FAIpOLSGUAKVPX2_vs6ftTD_../viewform...

Nous southaines fermente tool les participants de l'evérement pour leur enhousianne de la comment de la métie troit de la métie troit de la métie troit de la métie troit de la comment de la comment

Au final 33 participants ont réussi a déjouer la prophétie de Nostradamus avec brio II au Nous espérons que vous avez passé un bon moment. A bientot I





Nous avons organisé et animé plusieurs évènements durant les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020:

- Escape game Riceh sur le campus Triolet
- Festival vivant au Jardin des plantes « En Attendant l'Eté »
- Jeux de piste avec le master MEDIOS
- Stand aux Festisciences
- Escape game à l'occasion des 800 ans de la Fac de médecine





Merci à l'association TAUST (atelier Groupe Naturaliste) pour avoir organisé des sessions d'escape game tout au long de la journée !! Vous êtes au top !

TAUST-Atelier GN Université de Montpellie





*Grandeur Nature

Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences

Que faisons-nous?

Toujours dans le cadre de nos jeux, nous avons créé une fausse rivalité avec l'atelier Café Théâtre (tout était organisé entre les deux chefs d'atelier) donnant suite à de faux combats entre les membres des deux ateliers.

Les membres de l'association organisent donc des jeux pour les étudiants, pour du public extérieur ainsi que pour eux-mêmes. Tout le monde y a droit!







Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences



Pourquoi une association?

Si le TAUST nous a hébergé pendant deux années, il était temps de voler de nos propres ailes.

Les projets de l'atelier GN diffèrent grandement de ceux du TAUST dans leur réalisation, leur création et leur besoins financiers et matériels.

Pour simplifier les démarches et pour plus de liberté au niveau de nos projets, il était intéressant de devenir indépendants. Nos projets ne rentraient plus exactement dans l'objet de l'association TAUST et nous nous trouvions limités.

Par exemple, MAGNUS nous permettra d'organiser des déplacements à l'occasion de festivals de GN pour les adhérents intéressés, ce qui n'était pas possible via le TAUST et qui est pourtant en accord avec l'activité du GN.

Autre raison importante: la sécurité. Devenir indépendants nous permet de rejoindre la fédération GN qui comprend dans ses frais d'adhésion une assurance spécialisé. Cette assurance couvre le matériel, les organisateurs/acteurs ainsi que les joueurs, même si ces derniers ne sont pas adhérents à l'association.

Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences

L'année 2020

L'épidémie et le confinement nous ont forcé à annuler plusieurs projets entamés avec l'atelier GN:

- Riceh 2.0, pour lequel nous avions déjà tout organisé, prévu les dates et les locaux
- Primavera pour la réouverture du Jardin des Plantes après ses travaux
- Plusieurs autres idées avaient été proposées juste avant le confinement

Nous avons tout de même continué à travailler pendant le confinement. Ainsi nous serions prêts à:

- Organiser des jeux et petits évènements sur le campus de la Fac de Sciences. Ces jeux respecteraient les règles de distanciation sociale et pourraient même se faire via internet, nous avons eu plusieurs idées qu'il nous faudrait approfondir
- Trouver d'autres dates pour Riceh 2.0, adapter le projet aux règles de distanciation sociale

Nous espérons ainsi ramener un peu du « monde d'avant » et de « normalité » au futur quotidien des étudiants de la Fac de Sciences et plus largement aux étudiants de l'Université de Montpellier.

De plus, dès que nous pourrons faire les inscriptions, nos futurs adhérents (et anciens membres du GN) seraient prêts a reprendre un rythme de travail nous permettant de mener à bien ces projets.

Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences

,5 mm

- M. BOUBY demande si le fait d'obtenir la domiciliation à la FdS permet aux associations de bénéficier d'un local sur le campus.
- **M. SOROT** explique que la domiciliation permet aux associations d'obtenir une boite postale sur le campus, d'apparaître dans l'agenda de l'UM, d'effectuer des demandes de subvention auprès du FSDIE et de la FdS, de bénéficier de la gratuité des amphis et des salles lors de réservation, et de disposer d'un local. Mais ce n'est pas automatique, et pour bénéficier d'un local au Space, il faut en faire la demande au Vice-Président Etudiant et à la Direction de la Vie du Campus.



- **M. BOUBY** regrette que les organisations syndicales étudiantes n'aient pas accès à des locaux sur le campus alors qu'ils en ont fait la demande, et qu'à partir du moment où ils sont élus au sein d'un Conseil, ils en ont le droit.
- **M. HOFFMANN** indique qu'avec les travaux sur le campus, il est difficile de mettre des locaux à disposition. Toutefois, il invite les associations en difficulté à se rapprocher de la Direction afin qu'elle puisse les accompagner ou les orienter vers les services compétents. Il ajoute que, concernant l'attribution de locaux, les associations doivent s'adresser à la Direction de la Vie du Campus.

En l'absence de nouvelle remarque, M. HOFFMANN suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de domiciliation de l'association Mythique Association de Grandeur Nature de l'Université des Sciences - MAGNUS.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> à la demande de domiciliation de l'association Magnus.

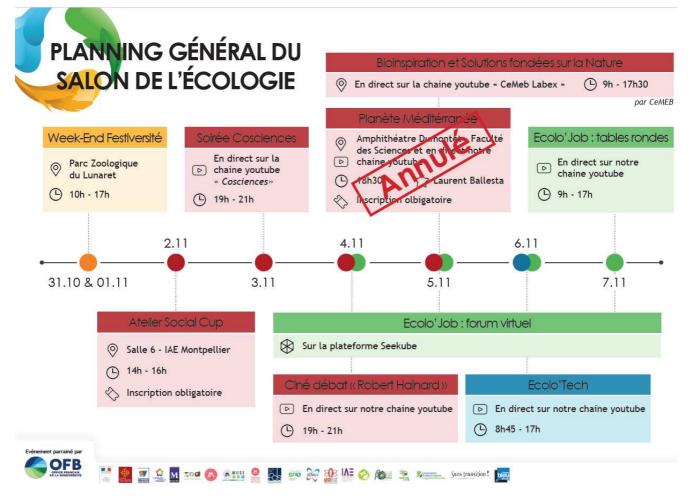
i. Demande de subvention

- M. HOFFMANN indique que le Salon de l'écologie est composé d'étudiants inscrits en Master B2E IEGB. Chaque année, ils organisent ce Salon qui a pour vocation de réunir des organisations professionnelles publiques ou privées, de faire découvrir ces entités aux étudiants, et de sensibiliser le grand public aux enjeux actuels de l'écologie M. HOFFMANN rappelle avoir rencontré les organisateurs de ce salon afin de faire un point avec eux sur cette manifestation. Il a été rassuré de savoir que l'association a su s'adapter à la situation en proposant un Salon en distanciel. Il ajoute avoir fait le choix de repousser la conférence de M. BALLESTA, prévue en présentiel.
- M. HOFFMANN cède la parole à Mme SIMON, Chef de projet et M. ADAM, Président de l'association Salon de l'Ecologie.

Mme SIMON confirme les propos de **M. HOFFMANN**, le Salon aura bien lieu cette année, mais sous une forme différente. Tout sera organisé pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

- M. ADAM rappelle que le Salon de l'Écologie est un rendez-vous annuel de la filière professionnelle de l'écologie en France. Durant une semaine, début novembre, il permet de réunir, de connaître, et de faire connaître, tous les acteurs du domaine de l'écologie. Porté par l'Université de Montpellier et la Faculté des Sciences, il est organisé par l'Association du Salon de l'Ecologie qui est composée des étudiants inscrits en Master 2 « Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité ».
- M. ADAM précise que le Salon de l'Écologie est composé de trois temps :
- Ecolo'Tech qui est le congrès scientifique sur les innovations technologiques et méthodologiques dans le domaine de l'écologie. Il permet aux professionnels de rester à la pointe, et de valoriser leurs travaux auprès d'un public expert.
- Ecolo'Job, il s'agit d'un forum des métiers et des formations de la filière professionnelle de l'écologie, qui permet des rencontres entre les étudiants et les professionnels, afin d'échanger et de trouver un emploi.
- Festi'Versité, le festival de la biodiversité. Il a pour but de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'écologie à travers des animations, des spectacles, des jeux, des conférences, des projections ou encore des expositions photographiques.
- M. ADAM présente le programme du Salon de l'Ecologie 2020 :





M. HOFFMANN constate que le Département d'enseignement Biologie Ecologie participe également au financement de ce Salon. Il précise que l'association a sollicité une subvention de 500 €.

En l'absence de remarque, M. HOFFMANN suggère de passer au vote de la subvention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention du Salon de l'Ecologie.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis **UNANIME** à la demande de subvention du Salon de l'Ecologie.

M. HOFFMANN indique qu'il y a eu un chevauchement calendaire entre la journée des entreprises qui se déroule le 3 novembre et les dates du Salon de l'Ecologie. Il a demandé au SCUIO-IP, organisateur de la journée des entreprises, de communiquer sur le Salon de l'Ecologie, ce qui permettra aux étudiants de rencontrer également des entreprises le même jour.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour l'ensemble de ces votes ainsi que les associations présentes. Il propose passer au point suivant.



5. Présentation et vote de conventions et du contrat TOEIC

k. Présentation et vote de conventions

- Convention Mise à disposition de locaux Biocampus
- **M. HOFFMANN** indique que la 1^{ère} convention, établie entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et Biocampus, concerne la mise à disposition de locaux : du 02 au 09 septembre 2020, une « Formation Concepteur » a eu lieu dans différents locaux de la composante.
- M. HOFFMANN précise que le montant de cette mise à disposition s'élève à 3 729,00 €.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et Biocampus.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

- Convention de mécénat entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et la Fondation Alpes Contrôles
- M. HOFFMANN informe que la Fondation Alpes Contrôles, située à Annecy, apporte un soutien financier, en qualité de mécène, au projet du Master Sciences du Bois.

Le montant du mécénat s'élève à 19 200 € répartis sur 3 ans. **M. HOFFMANN** précise que la procédure du mécénat est très encadrée par la DAGI. Aussi, le don de l'entreprise sera voté par le CA de l'Etablissement et non par le Conseil de la Faculté.

I. Le TOEIC

Chaque année, pour passer le TOEIC, les étudiants qui ne sont pas inscrits en CMI doivent payer 48 €. M. HOFFMANN explique que le TOEIC coûte à la composante. Il a été demandé de procéder à une analyse de ce dispositif, avec en ligne de mire l'arrêté Licence qui demande une certification en langue par un organisme extérieur de tous les étudiants et ce dès la rentrée 2021.

- M. HOFFMANN précise qu'actuellement le TOEIC fait débat, notamment au sein de la CDUS.
- M. HOFFMANN laisse la parole à M. DIEZ.
- **M. DIEZ** se présente à l'assemblée. Il est contrôleur de gestion à la Faculté des Sciences, en remplacement de Mme FASQUEL, pour une durée de 6 mois. Il indique que la Direction l'a sollicité pour procéder à une analyse du TOEIC, qu'il présente à l'auditoire :





Evolution tarifaire du TOEIC



Situation actuelle

A ce jour, le département des langues (DDL) a pris en charge la gestion du TOEIC pour l'ensemble des départements de la FDS.

Cette opération s'appuit sur un marché universitaire passé auprès de ETS Global.

A l'heure actuelle, les étudiants participent à hauteur de 48€.

Le test TOEIC® Listening and Reading dure environ 2h et se compose de 200 questions à choix multiples réparties de la façon suivante :

Compréhension orale (listening) : 100 questions sur

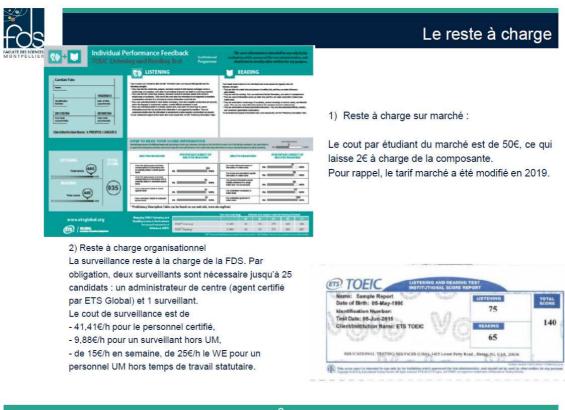
une durée de 45 minutes

Compréhension écrite (reading) : 100 questions sur

une durée de 1h15









Proposition

Les options :

- Rattrapage de la participation étudiante immédiate.
 - Cette option revient à faire passer le tarif étudiant de 48€ à 62€.
- Rattrapage dans le temps.
 - Il est proposé de procéder au rattrapage sur trois ans.
 - Passage immédiat à 52€;
 - Passage à 56€ pour la rentrée 2021;
 - Passage à 62€ pour la rentrée 2022, ce tarif devant être ajusté selon la passation du nouveau marché en juillet 2021.



- **M. GASCA** souligne que le TOEIC a été mis en place gratuitement pour les étudiants inscrits en CMI. Il a ensuite été étendu aux autres étudiants, sous condition de paiement. Il craint que si ce type de certification devait se développer, il y ait de moins en moins de volontaires du Département des Langues pour surveiller les tests.
- **M. HOFFMANN** précise que le TOEIC est pris en charge par l'ANR du réseau Figure pour les étudiants inscrits en CMI, suite à un engagement établi avec la Faculté des Sciences. Il ajoute que d'autres formations de la composante financent également à leur charge le TOEIC pour leurs étudiants.
- **M. HOFFMANN** rappelle que la proposition consiste à rattraper sur 3 ans la participation des étudiants non-inscrits dans les formations qui prennent en charge le TOEIC en passant progressivement le montant de 48 à 62 €.
- M. HOFFMANN ajoute qu'il serait très gênant que le TOIC soit utilisé pour évaluer les étudiants de licence.

En l'absence de question, M. HOFFMANN propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'évolution tarifaire du TOEIC.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26 Pour : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Contre : 0

Suffrages valablement exprimés : 26 Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'évolution tarifaire du TOEIC.

- M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.
- 6. Campagne d'Emplois Enseignants-Chercheurs : Vote du tableau d'utilisation des postes et des fiches de poste
- **M. HOFFMANN** informe que le Conseil sera invité à se prononcer sur le tableau d'utilisation des postes et des fiches de poste pour la campagne d'emplois 2021. Il rappelle que tous les documents sont à disposition sur le Moodle du Conseil.
- **M. HOFFMANN** indique qu'il a invité les Directeurs de Département Scientifique et d'UMR concernés par cette campagne afin qu'ils puissent participer au débat. Il remarque, notamment, la présence de **M. PUY**.
- M. HOFFMANN présente le tableau synthétisant l'ensemble des postes. Il précise qu'il s'agit d'une campagne « classique ».



Nº Emploi	Date vacance	Motif vacance	Département	section CNU
32PR0924	01/09/2019	Intégration CNRS	TEE	MCF 36
29MCF0975	01/09/2019	Promotion	PH	MCF 29
25MCF0904	01/09/2019	Retraite	EEA	PR 61
61PR0535	01/12/2019	Retraite	EEA	PR61
26MCF0612	01/09/2019	Mutation	MATH	MCF 26
26MCF0698	01/09/2019	Mutation	MATH	MCF 26
67MCF0784	01/09/2015	Promotion	CHIMIE	MCF 32
63PR0623	01/09/2019	Retraite	EEA	PR 63
	U. Lorraine	mutation croisé - T. Etienne part à l'Université de Nancy et Pierrick Gaudin vient à l'UM	СНІМІЕ	MCF 31

N° Emploi	Motif	Département	section CNU
31MCF0916	IUF	CHIMIE	PR 31
64MCF1125	IUF	BIO_MV	PR 64
28MCF0627	IUF	PHYSIQUE	PR 28

Numéro d'emploi	Date vacance	Motif de la vacance	Département	Quotité actuelle	Туре
PAST1142	31/12/2021	fin de contrat PAST EEA GALLIEN Michel	FDS/IAE	0,5	ATE

- **M. HOFFMANN** indique que le Conseil doit se prononcer sur les 9 premières lignes. Concernant les IUF, il signale qu'il s'agit d'une volonté émanant de l'établissement qui souhaite valoriser les actions liées à la Recherche Quant au poste de PAST, il indique qu'il fera partie de la prochaine campagne d'emplois.
- M. HOFFMANN se réjouit de cette campagne qu'il juge plus complète que la précédente.
- M. HOFFMANN ajoute que chaque Département Scientifique, comme la Faculté des Sciences, a validé son tableau, et l'ensemble des données seront croisées.
- M. LEREDDE note une erreur au niveau du poste 32PR0924. Il s'agit des sections CNU 36-35-60.
- M. HOFFMANN indique qu'il procédera à la modification du tableau dès la fin de la séance.

Mme BERARD signale que dans le profil enseignement du poste en 64, il est spécifié que la personne recrutée interviendra dans le parcours Bio-informatique, Connaissances, Données (BCD) du master SNS. Elle cite: "Il/elle interviendra également dans les enseignements des Masters Biologie-Santé, parcours Génétique-Epigénétique, Biologie-Agronomie, parcours Interactions Microorganismes/Hôtes, Environnements (IMHE), et Sciences Numériques pour la Santé, parcours Bio-informatique, Connaissances, Données, pour y proposer des enseignements interdisciplinaires sur les principes moléculaires de l'expression génique au cours du développement et dans la plasticité phénotypique."

Mme BERARD indique que le parcours BCD n'existera plus à la rentrée 2021 car il sera remplacé par le master Bioinformatique. L'intervention dans le nouveau master bio info aurait dû être réfléchie avec les responsables de mention (**Mme CHATEAU** et elle-même) - avant d'être mentionnée dans le profil - ce qui n'a pas été le cas.

Mme CHIFFOLEAU confirme qu'aucune personne du Master Bio-informatique n'a été contactée ni informée.

- M. HOFFMANN confirme, ce profil de poste devra être mis en conformité, car, en effet, le parcours BCD n'existera plus.
- **M. ALI** informe que la Faculté a dû réagir en moins d'une semaine. Il peut entendre qu'il y ait des difficultés et que toutes les personnes concernées n'aient pas été consultées.
- M. HOFFMANN propose une discussion à l'issue du conseil entre Mme BERARD, Mme CHATEAU M. TOURAINE et M. ROBBINS afin que cette fiche de poste soit mise en conformité.



Mme LLERAS s'interroge sur les 2 postes de Mathématiques : Pourquoi est-il écrit « mutation », alors qu'il s'agit d'une promotion ? Elle précise que les 2 enseignants sont passés PR.

- **M. HOFFMANN** lui répond qu'il suppose que pour la DRH,une promotion PR correspond à une mutation car l'enseignant quitte son poste pour aller sur un autre.
- **M. MANCHERON** rebondit sur les IUF. Il signale qu'une rumeur circule précisant que si l'enseignant perd son statut IUF, il perd également son poste PR.
- **M. HOFFMANN** lui explique que l'enseignant conservera son grade de PR même s'il quitte l'IUF. Par contre, si cet enseignant part en mutation ou à la retraite, la composante récupérera un poste de MCF et non de PR.
- M. MANCHERON s'interroge sur le positionnement des organisations syndicales.

Mme LEREDE répond que le SNESUP a adressé un mail à tous les personnels de l'Université de Montpellier à ce sujet. Elle a bien compris que cela ne relevait pas du fait de la Faculté des Sciences. Elle note qu'au sein d'un même corps, il y a des privilégiés qui sont déjà choisis, et il ne s'agit donc pas d'un vrai concours. Elle signale qu'elle ne postulera pas à un poste de PR car elle sait qu'il y a des endroits où de vrais concours auront lieu mais avec un seul poste de PR pour X candidats.

- M. HOFFMANN rappelle qu'il y a tout de même un comité de sélection.
- **M. ALI** ajoute que la procédure 46-4 existe depuis la mise en place des IUF et il faut bien cadrer les choses. Chaque candidat peut demander au Président de son université d'actionner ce 46-4 pour obtenir une promotion sur fond propre. L'UM a fait le choix d'actionner cette procédure pour la 1^{ère} fois. Il conçoit que cette dernière soit critiquable et qu'effectivement, à ce titre, des personnes sont privilégiées.

Mme LEREDDE regrette que des enseignants méritants, non IUF, ne seront jamais promus PR. Elle ajoute que le fait que cette procédure n'ait jamais été actionnée avant est un message significatif.

M. HOFFMANN donne à Mme LEREDDE la réponse qu'il a eu de la part du VP CA à ce sujet : le référentiel enseignement est largement supérieur au référentiel recherche. L'établissement a donc fait le choix du rehaussement de postes de MCF en PR. M. HOFFMANN insiste, il s'agit de la réponse du VP CA et non de la sienne.

Mme LEREDDE se demande si le conseil se prononcera sur ces 3 postes IUF.

- **M. HOFFMANN** rappelle que le Conseil votera uniquement les 9 premières lignes du tableau et non les 3 postes IUF et le poste PAST qui sont communiqués pour information -.
- M. MANCHERON signale qu'il doit quitter la séance. Il donne sa procuration à Mme BERARD.
- M. HOFFMANN le remercie et demande aux membres qui se déconnectent de le signaler afin de mieux comptabiliser le nombre de votants.
- **M. BOUBY** revient sur les poste d'IUF en confirmant que cela existe depuis de nombreuses années. Il indique que Sud Education trouve cela anormal car les IUF bénéficient d'un grand nombre d'avantages. Les postes de PR ne sont pas pris sur fond propre de l'établissement. **M. BOUBY** ne sait pas d'où **M. HOFFMANN** tient cette information car le poste de PR est un poste statutaire. Il est donc pris sur la masse salariale.
- M. BOUBY constate que ces postes de PR représentent des postes de PR en moins pris sur des MCF. Il note que l'Université de Montpellier anticipe la loi pour promouvoir des MCF qui sont à l'IUF. Il trouve cela totalement aberrant. Il



signale qu'il votera contre cette campagne d'emplois parce qu'il trouve inadmissible de la part de la Direction de l'Université d'imposer ce choix alors que la loi n'est pas encore passée mais que les postes sont déjà ciblés.

- M. HOFFMANN rappelle à M. BOUBY que les 3 postes IUF ne seront pas soumis au vote du Conseil de la Faculté des Sciences.
- **M. HOFFMANN** rappelle que la masse salariale Etat ne couvre pas la masse salariale Etablissement, par exemple le GVT. La masse salariale Etat est compensée par des fonds propres. Il prend comme autre exemple la FdS qui finance les heures complémentaires sur ses fonds propres.
- **M. BOUBY** comprend pour le financement des heures complémentaires, mais il explique que les postes statutaires sont pris sur la masse salariale obligatoirement car ce sont des postes donnés par l'Etat.

Mme FORET précise que d'autres universités ont pratiqué d'autres choix concernant les IUF. Elle donne l'exemple de la Sorbonne pour qui le rehaussement s'est fait sur des porteurs d'ERC. Elle signale que les IUF ont été surpris par cette décision car il n'y a pas eu de communication au sujet de ce rehaussement. Elle note que l'ensemble des MCF aurait apprécié que les règles soient annoncées bien en amont, afin que tout le monde puisse rentrer dans la compétition. Elle note également que les numéros de poste affichés dans le tableau permettent d'identifier le nom de la personne qui occupe le poste en question.

M. HOFFMANN confirme les propos de **Mme FORET** concernant l'Université de la Sorbonne. Il propose de passer au vote du tableau. Il projette la partie du tableau sur lequel le Conseil va se prononcer, afin d'éviter les confusions :

N° Emploi	Date vacance	Motif vacance	Département	section CNU
32PR0924	01/09/2019	Intégration CNRS	TEE	MCF 36
9MCF0975	01/09/2019	Promotion	PH	MCF 29
25MCF0904	01/09/2019	Retraite	EEA	PR 61
61PR0535	01/12/2019	Retraite	EEA	PR61
26MCF0612	01/09/2019	Mutation	MATH	MCF 26
26MCF0698	01/09/2019	Mutation	MATH	MCF 26
67MCF0784	01/09/2015	Promotion	CHIMIE	MCF 32
63PR0623	01/09/2019	Retraite	EEA	PR 63
	U. Lorraine	mutation croisé - T. Etienne part à l'Université de Nancy et Pierrick Gaudin vient à l'UM	СНІМІЕ	MCF 31

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le tableau d'utilisation des postes.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIMITÉ à l'évolution tarifaire du tableau d'utilisation des postes.

- M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de voter les profils de poste en 3 temps :
- les fiches de poste traditionnelles de la Faculté (32PR0924, 29MCF0975, 25MCF0904, 61PR0535, 26MCF0612, 26MCF0698, 67MCF0784, 63PR0623),
- la fiche de poste relative à la mutation croisée (MCF31),
- les fiches de poste IUF indépendamment.

Le Conseil accepte la proposition de M. HOFFMANN.



Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur

* Fiches de poste:

- Numéros d'emploi : 32PR0924, 29MCF0975, 25MCF0904, 61PR0535, 26MCF0612, 26MCF0698, 67MCF0784, 63PR0623.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIMITÉ</u> aux fiches de poste suscitées.

- Numéro d'emploi : MCF31 (mutation croisée entre l'Université de Montpellier et l'Université de Nancy).

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIMITÉ</u> à la fiche de poste suscitée.

- IUF - Numéros d'emploi : 64MCF1125

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la fiche de poste suscitée

- IUF - Numéros d'emploi : 28MCF0627

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 23

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la fiche de poste suscitée.

- IUF - Numéros d'emploi : 31MCF0916

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 39



Membres présents et représentés : 26 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrages valablement exprimés : 26 Pour: 22 Contre: 3 Abstention: 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la fiche de poste suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote de ces postes et informe qu'il se charge de faire remonter l'avis du Conseil à la DRH, dans la journée.

7. Questions diverses

Pour répondre à la question posée par **M. ROLLAND**, en début de séance, **M. HOFFMANN** rappelle que les Enseignants chercheurs ont reçu nominativement un mail de la part de la Présidence, les informant de la possibilité de solliciter une demande de prime. L'avis du directeur de la composante a été demandé. Seules les personnes, dont la demande a ensuite été validé par le Président de l'Université, bénéficieront de cette prime.

M. HOFFMANN explique que l'Université devait attribuer 136 000 euros sous forme de prime Covid pour l'ensemble de ses personnels. Il ne dispose pas, à ce jour, du nombre de personnes qui ont pu bénéficier de cette prime. Concernant la FdS, il a fait le choix de mettre en place 3 critères. Il note le travail remarquable réalisé par les enseignants chercheurs de la composante. Quasiment tous ont fait du distanciel. Cependant il a fait le choix de mettre un avis réservé à toutes les demandes sauf à 3 dossiers qui répondaient aux 3 critères établis par la composante. Ces 3 dossiers sont sur le bureau du Président dans l'attente d'un avis qu'il espère positif.

M. HOFFMANN insiste, il s'agit d'un choix fait par la FdS.

Concernant les iatss, M. HOFFMANN cède la parole à M. GUEVELLOU.

Du fait de la crise sanitaire, **M. GUEVELLOU** a constaté un surcroît de travail engendré notamment, chez la plupart des agents latss qu'ils exercent au sein des Départements d'enseignement et des services administratifs. Toutefois, il note que l'enveloppe allouée à l'Etablissement ne pouvait satisfaire l'ensemble des agents. Aussi, il a été pris la décision après validation en Codir, de privilégier 2 missions principales : les suivis des finances (dont un agent a assuré et maintenu le suivi de l'ensemble des CF de la composante) et des stages étudiants (pour le suivi des conventions et/ou avenants de stage).

A cet effet, **M. GUEVELLOU** signale que 3 agents latss de la Faculté des Sciences ont été proposés et pourraient en conséquence, bénéficier de la « prime Covid » (susceptible d'être versée au titre de la rémunération du mois de novembre prochain).

M. BOUBY indique que le Comité Technique a demandé des informations sur les modalités d'attribution de cette prime et la Direction a refusé de les communiquer. Il pense que le risque, avec cette prime, est de dégoûter les personnels, et il regrette que ce soit toujours les mêmes qui soient pénalisés. Il aurait préféré que la Direction de la Faculté fasse remonter l'ensemble des agents sur la liste transmise à la Présidence.

Pour **M. HOFFMANN**, ce fonctionnement n'est pas respectueux des personnels. Le fait d'avoir déterminé et instruit des critères est une marque de respect envers eux. Il pense que cette prime est plus une bombe qu'un remerciement.

M. HOFFMANN a longuement réfléchi à la manière d'attribution des avis. Il note que son choix n'est peut-être pas le bon mais il a pensé plus respectueux de procéder ainsi.



Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 40.**

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira le jeudi 5 novembre prochain à 13h45.

Le Président de séance La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann Sandra Gaucerand